



Préfet du Gard

## **AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES (Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire)**

### **COMMUNE DU CAILAR**

**Enquêtes préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du captage dit « du Chemin de MARSILLARGUES » situé sur le territoire de la commune du CAILAR et dont les périmètres de protection concernent la dite commune**

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du captage dit « **du Chemin de MARSILLARGUES** » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard, en mairie du **CAILAR** du **lundi 29 octobre 2018 à 9 h au vendredi 30 novembre 2018 à 17 h**.

Toutes informations pourront être obtenues auprès de Monsieur Joël TENA, maire de la commune du **CAILAR (Mairie du CAILAR-Place Ledru Rollin-30740 LE CAILAR)**.

L'adresse électronique de ladite mairie est : [accueil@communelecailar.fr](mailto:accueil@communelecailar.fr) et son numéro de téléphone est : **04.66.88.01.05**.

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes :

- dans la mairie du **CAILAR**,
- sur le site INTERNET de la commune du **CAILAR** : <http://lecailar.fr/enquete-publique>
- sur le site INTERNET de la Préfecture du Gard :
  - <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Captages-d-eau-destinee-a-la-consommation-humaine>;
- depuis un poste informatique mis à la disposition du public :
  - à la préfecture du Gard, 1 rue Guillemette, 30000 NÎMES, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h.

Pendant toute cette même période, chaque intéressé pourra noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture de la mairie du **CAILAR**.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée des enquêtes à la Mairie du **CAILAR (Mairie du CAILAR-Place Ledru Rollin-30740 LE CAILAR)**, désignée

siège des enquêtes. Il pourra également être fait usage de l'adresse électronique de cette mairie suivante : [accueil@communelecailar.fr](mailto:accueil@communelecailar.fr).

Monsieur Gérard BRINGUE, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de NÎMES, recevra le public du **CAILAR** :

- **le lundi 29 octobre 2018 de 9 h à 12 h,**
- **le mercredi 14 novembre 2018 de 14 h à 17 h**
- **et le vendredi 30 novembre 2018 de 14 h à 17 h**

L'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes publiques sera notamment affiché sur un panneau d'affichage officiel situé à l'extérieur des locaux de la Mairie du **CAILAR**.

Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de ces enquêtes publiques en Mairie du **CAILAR (Mairie du CAILAR-Place Ledru Rollin-30740 LE CAILAR)** ainsi qu'à la Délégation Départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, dont le siège est 6, rue du Mail à NÎMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès de la préfecture du Gard communication du dossier d'enquêtes, dès la publication de l'arrêté d'ouverture des enquêtes publiques et, à l'issue de celles-ci, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

A l'issue des enquêtes publiques, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le préfet du Gard.